

SITE en VAL DE NOYE
Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du 20 février 2025

n° 2025-02-20-01

Date de la convocation

13/02/2025

Convoqués : 22 (12
titulaires + 10 suppléants)

Présents : 8

Représentés : 0

Absents : 14

OBJET :**FINANCES****Budget principal****Approbation du
Compte Financier
Unique**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février à dix-huit heures et trente minutes, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ailly-sur-Noye sous la présidence de Vincent DAINE, Président.

Étaient présents : Vincent DAINE, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Céline TAMPIGNY, Fabien LESIEUR, Cédric BOQUET, Gaëlle PROISY, Anne-Marie LATEUR.

Étaient représentés : /

Étaient absents excusés : Laurine COTEL, Richard BENOIT, Edith DELBEY.

Étaient absents non excusés : Nicolas BLIN, Annie COCHET, Gautier TOURNIQUET, Martial VAN HOOREBEKE, Gérard LEROY, Pascale GIRARD, Catherine WANTIEZ, Aurore PREVAL, Annabelle RATIER, Delphine SKRZYNSKI, Ludovic HERVY

Monsieur Cédric BOQUET est désigné secrétaire de séance

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le Comité syndical va donc délibérer, pour la 1ère fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU est présenté pour le budget principal comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	21 696,78	944 110,00	965 806,78
	Recettes réalisées (1)	21 202,15	961 295,05	982 497,20
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	6 091,26	971 500,82	977 592,08
	Dépenses réalisées (1)	6 004,90	952 932,41	958 937,31
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	15 197,25	8 362,64	23 559,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat	Excédent/déficit	15 197,25	8 362,64	23 559,89
Différence entre les restes à	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	15 197,25	8 362,64	23 559,89

Suite et fin de la délibération n°2025-02-20-01

FONCTIONNEMENT		
Excédent reporté 2023	A	27 390,82
Recettes 2024	B	961 295,05
Total	$C = A + B$	988 685,87
Dépenses 2024	D	952 932,41
Excédent de gestion	$E = B - D$	8 362,64
Excédent Global 2024	$F = C - D$	35 753,46
Affectation de résultat	$N = L - K$	-408,27
Excédent à reporter 2025	$O = F - N$	35 345,19
INVESTISSEMENT		
Déficit reporté 2023	G	15 605,52
Dépenses 2024	H	6 004,90
Reste à réaliser c/2183	I	0,00
Total	$K = G + H + I$	21 610,42
Recettes 2024	L	21 202,15
Excédent de clôture	$M = L - H$	15 197,25
Besoin autofinancement	$N = L - K$	-408,27

Après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique. Ce document unique est visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Cédric BOQUET



Le Président
Vincent DAINE

